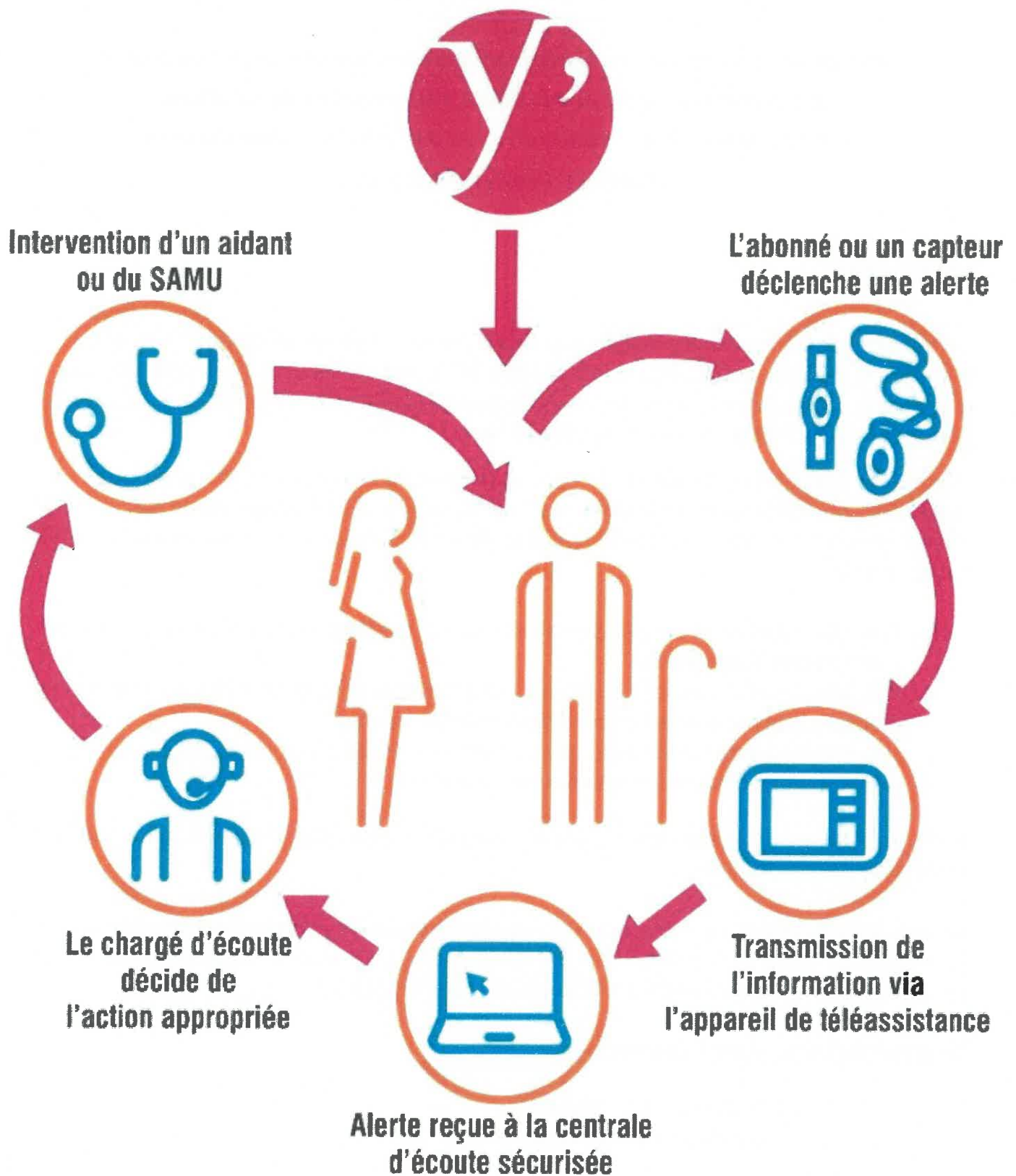


**Le Conseil Départemental organise
le service de téléassistance
en lien avec les communes et les C.C.A.S**





Yvelines
Le Département



**Afin de vivre à domicile en toute tranquillité et lutter contre l'isolement
des personnes âgées et des adultes en situation de handicap,
le département des Yvelines offre un dispositif de téléassistance :
*Yvelines Ecoute Assistance.***

Le dispositif :

Un terminal de téléassistance installé à domicile permet d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par an. La plateforme déclenche la réponse la mieux adaptée à la nature des appels, en mettant en place le cas échéant les secours adaptés à l'alerte.

L'émetteur peut être porté autour du cou, au poignet ou à la ceinture, et a une portée suffisante pour déclencher un appel à partir de toute pièce du domicile ou de son environnement immédiat. Parallèlement, des détecteurs spécifiques peuvent également être mis en place :

- Des détecteurs de chute, qui signalent tout choc violent subi par l'abonné pouvant s'apparenter à une chute ;
- Des détecteurs d'inactivité ou de vie, qui à l'inverse déclenchent des alarmes en cas d'absence de mouvements considérés comme normaux ;
- Des détecteurs de fumée ainsi que de fuite de gaz et de monoxyde de carbone, qui permettent de déceler les émanations suspectes.

Enfin, un système d'assistance mobile vient compléter cette offre lorsque la personne est à l'extérieur de son domicile.

Lors de la souscription de l'abonnement, l'utilisateur indique les coordonnées des personnes formant son réseau de solidarité (famille, voisin, aidant) qui pourront intervenir à domicile pour répondre à une demande d'aide ou à un appel d'urgence.

Le matériel inclus dans l'abonnement :

- Transmetteur Lifeline Vi+
- La télécommande MyAmie

Transmetteur Lifeline Vi+

Qu'est-ce qu'un Lifeline Vi+ ?

Il s'agit d'un terminal de téléassistance conçu pour protéger les personnes qui vivent chez elles. Il peut être utilisé pour déclencher une alarme de n'importe où dans le domicile en pressant le bouton du médaillon, ou le gros bouton rouge de l'unité. Les appels sont acheminés vers le centre d'écoute et d'assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Raccordé à la ligne téléphonique du domicile, le terminal permet de rentrer en communication avec le centre d'écoute de façon sécurisée et normée.

Grâce à son haut-parleur puissant et son microphone ultra-sensible, l'interphonie entre le bénéficiaire et le chargé d'écoute peut s'établir depuis une grande partie du domicile.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Conçu spécifiquement pour répondre à la fois aux besoins des personnes et aux exigences en matière de surveillance médico-sociale, le Lifeline Vi+ offre la plus large gamme de services, ce qui en fait ainsi une plateforme individuelle de téléassistance très performante.

Le matériel



- Tests cycliques automatiques pour vérifier le bon fonctionnement. Les tests sont effectués toutes les semaines.
- Qualité de l'interphonie améliorée avec contrôle automatique du volume.
- Bouton d'alarme manuel lumineux.
- Batterie autonome garantissant un fonctionnement de 48h en cas de coupure électrique⁽¹⁾.
- Compatible avec toutes les configurations téléphoniques : ligne analogique classique, dégroupage partiel ou total, fibre optique, coaxial, ...

Souscription

Le terminal Lifeline Vi+ est installé lors de chaque souscription au dispositif de téléassistance à domicile.

⁽¹⁾ Les transmetteurs sont programmés pour signaler au centre d'écoute et d'assistance le défaut d'alimentation en courant électrique par le message «coupure secteur». Le message est adressé avec une temporisation de 1 heure afin de ne pas tenir compte des microcoupures du réseau électrique. Ce message est répété toutes les 4 heures, jusqu'au retour de l'alimentation.

Télécommande MyAmie

Qu'est-ce qu'un MyAmie ?

Le MyMamie est un médaillon, petit et discret, relié au terminal de Téléassistance.

Il est conçu pour fournir toute la sécurité de la Téléassistance avec un maximum de confort.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Lorsque le bénéficiaire appuie sur son médaillon MyAmie, une alarme est émise, relayée par le transmetteur de Téléassistance vers le centre d'écoute et d'assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La portée d'émission du médaillon est de 200 mètres en champ libre autour du transmetteur, ce qui permet aux bénéficiaires d'appeler à l'aide dans le domicile ou dans le jardin.

L'utilisateur reçoit une confirmation visuelle grâce à la LED rouge qui s'éclaire lorsqu'il appuie sur son émetteur.

L'émetteur utilise la fréquence européenne dédiée à l'alarme sociale, 869MHz, permettant une efficacité optimale.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Le déclencheur est fourni à tous les bénéficiaires du dispositif de Téléassistance.

Le médaillon supplémentaire pour les couples est gratuit.

Même si le déclencheur MyAmie a été conçu pour satisfaire le plus grand nombre d'utilisateurs, il arrive que l'installateur constate une préhension plus délicate, ce qui est parfois le cas pour des personnes atteintes de raideurs des articulations.

Pour cela, l'installateur proposera l'ajout d'un réducteur de préhension gratuitement.

Le matériel



- Avec un poids d'environ 7 grammes, le médaillon est léger.
- Confortable, l'abonné a le choix entre le port au poignet grâce à un bracelet élastique, réglable, doux et hypoallergénique ; ou en pendentif sur un collier muni d'une sécurité anti-étranglement.
- D'une taille semblable à un cadran, il reste discret. La plupart des personnes oublient presque qu'ils le portent !
- Étanche (norme IP67), il peut être porté lors du nettoyage de la vaisselle, sous la douche ou encore dans le bain. Cela signifie qu'il n'y a plus vraiment de raisons de le retirer !
- Le bouton du médaillon est légèrement en retrait ce qui empêche les activations involontaires. Il peut donc être parfaitement porté durant la nuit et sécuriser les déplacements nocturnes aux toilettes.
- Il est équipé d'une batterie lithium d'une autonomie de 7 ans, ou 20 000 utilisations⁽¹⁾.

Souscription

Le médaillon MyAmie est inclus lors de chaque souscription au dispositif de Téléassistance à domicile.

(1) Les médaillons sont programmés pour signaler automatiquement au centre d'écoute la batterie faible. Le remplacement pour défaut de fonctionnement est compris dans l'abonnement au dispositif Yvelines Ecoute Assistance et est assuré par VITARIS.

Les détecteurs additionnels :

- Les détecteurs iVi sensible aux chutes
- Le détecteur d'inactivité
- Le détecteur de vie
- Le détecteur de fumée
- Le détecteur de gaz
- Le détecteur de monoxyde de carbone

- Le bouton SOS mobile
- La boîte à clefs

Public concerné :

Toute personne vivant à domicile dans les Yvelines et répondant aux catégories suivantes :

- Personnes âgées de 60 ans et plus ;
- Personnes en situation de handicap ayant un taux d'invalidité de 80% ;
- Adultes déficients respiratoires et/ou moteurs (sur justificatif médical).

**13 693 personnes sont abonnées sur l'ensemble des communes des Yvelines : 13 147 personnes âgées et 546 personnes en situation de handicap.
12% de la population yvelinoise de plus de 75 ans est abonnée à ce dispositif.**

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier du service, il suffit de s'adresser au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de résidence.

Vous devez ensuite remplir le bulletin de souscription et la demande d'installation.

Après l'avoir validé, le CCAS fait parvenir la demande d'abonnement à l'agence Vitaris des Yvelines.

A réception de la demande, le pôle client Vitaris Ile-de-France Ouest, prend contact avec le bénéficiaire ou sa personne référente pour convenir d'un rendez-vous afin de procéder à l'installation dans les meilleurs délais.

Le CCAS est avisé par Vitaris dès que l'installation a été effectuée.

Bon à savoir :

- Le premier mois n'est pas facturé. Le contrat peut être résilié à tout moment à condition d'en avertir Vitaris par courrier postal simple ou électronique.
- Le dernier mois d'abonnement est facturé intégralement.
- Le matériel est récupéré par Vitaris à l'issue du contrat.

À qui s'adresser ?

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

Adresse postale uniquement (pas d'accueil)

2, place André Mignot

78012 Versailles Cedex

☎ 0 801 801 100 - autonomie78@yvelines.fr

Agence Vitaris Yvelines

Burocampus

3 rue de Verdun

78950 NOISY-LE-ROY

☎ 01 30 56 43 91 - teleassistance78@vitaris.fr

Allô autonomie

☎ 0 801 801 100

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30

et le vendredi de 8h30 à 16h30

Bulletin de souscription

LE SOUSCRIPTEUR (Le bénéficiaire ou la personne physique ou morale QUI RÈGLE LES FRAIS D'ABONNEMENT)

- ☐ Madame ☐ Monsieur – NOM : _____
- ☐ Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____
- ☐ Tél. Fixe : _____ Portable : _____ E-mail : _____ @ _____
- ☐ En situation de handicap (taux d'incapacité de 80%) ☐ Adulte déficient respiratoire ou moteur ☐ Âgé(e) de 60ans et plus

MA FORMULE D'ABONNEMENT MENSUEL comprend :

FORMULE DE TÉLÉASSISTANCE :

- ☐ Prestation Yvelines Ecoute Assistance 24h/24..... €

PRESTATIONS EN OPTION :

- ☐ Télécommande conjoint € ☐ Détecteur de fumée €
- ☐ Télécommande supplémentaire € ☐ Détecteur de CO... .. €
- ☐ Télécommande montre € ☐ Détecteur d'inactivité €
- ☐ Médaille sensible aux chutes € ☐ Détecteur de gaz... .. €
- ☐ Assistance Mobile..... €
- ☐ Autre : €

FRAIS D'ACCÈS AUX SERVICES EN OPTION

- ☐ Boîte à clés €
- ☐ Autre : €

RÈGLEMENT DES FRAIS D'ACCÈS

- ☐ Je règle les frais d'accès aux services en option par **CHÈQUE**
- ☐ Je règle les frais d'accès aux services en option par **PRELEVEMENT**

RÈGLEMENT DE MON ABONNEMENT

- ☐ Les frais d'abonnement sont **PRIS EN CHARGE** par mon CCAS ou ma mairie
- ☐ Je règle les frais d'abonnement par **PRELEVEMENT MENSUEL**

MONTANT MENSUEL TOTAL DE MON ABONNEMENT

..... € TTC*

* TAUX DE TVA EN VIGUEUR

Nous vous invitons à lire attentivement les informations suivantes et à confirmer votre accord en signant le présent Bulletin de souscription concernant le service de Téléassistance :

Je reconnais être informé(e) que toutes les conversations téléphoniques avec la centrale d'écoute de Vitaris peuvent faire l'objet d'un enregistrement dans le cadre du suivi de la qualité des services et de la formation des personnels, que ces conversations seront conservées pendant 2 mois à compter de leur enregistrement et déclare l'accepter sans réserve.

Je reconnais être informé(e) de la nécessité d'informer VITARIS en cas de changement d'abonnement téléphonique.

Je soussigné autorise Vitaris à faire intervenir les moyens de secours appropriés et en cas de défaillance du réseau de proximité du (des) Bénéficiaire(s) accepte que ceux-ci pénètrent son (leur) domicile par tout moyen utile pour porter assistance sans que VITARIS ne puisse en aucun cas être tenue responsable des éventuels dégâts en résultant (porte, vitres, etc.). Je m'engage par ailleurs à prendre en charge les frais occasionnés ainsi que les éventuels frais ou honoraires réclamés par les services de secours.

J'autorise Vitaris à transmettre à l'Agence Autonomie, à ma commune ou mon CCAS, mon Pôle Autonomie Territorial, ainsi qu'aux services de secours SAMU 78 Centre 15 (Service d'Aide Médicale Urgente) et SDIS 78 (Sapeurs Pompiers 78 – Service Départemental d'Incendie et de Secours), mes données personnelles et le déroulement des interventions me concernant ; ceci pour leur permettre de faire un suivi de mon dossier et effectuer un contrôle de la qualité du service délivré.

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions générales jointes au présent Bulletin de souscription et déclare les accepter.

FAIT À _____,

Le ____ / ____ / ____

Signature du souscripteur ou de son représentant

Cachet et signature de Vitaris agissant dans le cadre du marché public n°2015-182 :

VITARIS

SAS au capital de 1 937 506 €

90 A, allée Hubert Curien - CS 30028

71201 LE CREUSOT CEDEX

Tél. 03 85 73 05 05 - Fax 03 85 73 09 60

RCS CHALON-SAÔNE 1888 B 70013

SIRET 343.431.615.00057 - APE 8020Z

Vitaris Ile de France Ouest
3, rue de Verdun
78590 Noisy le Roi

Tél : 01.30.56.43.91
teleassistance78@vitaris.fr
www.vitaris.fr

VITARIS - SAS AU CAPITAL DE 1.937.506 €
RCS CHALON -SUR-SAÔNE 1888 B 70013
SIRET 343.431.615.00057 - NAF 8020 Z

Information sur le responsable de traitement

Le traitement relatif au bulletin de souscription à l'offre de Téléassistance est mis en œuvre par l'Agence Autonomy pour le compte du Département des Yvelines, représenté par sa Directrice en exercice, domicilié au 17 rue Albert Thomas, 78130 Les Mureaux.

Information sur la finalité et sur la base juridique du traitement / de la collecte de données

Le traitement repose sur l'exécution d'un contrat (article 6.1.b du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD) auquel vous avez souscrit.

Dans le cadre de ce traitement, les données personnelles collectées sont les suivantes : civilité, nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone fixe et mobile, adresse email, présence d'une situation de handicap, présence d'une déficience respiratoire ou moteur, âge supérieur à 60 ans.

Obligation de fourniture des informations, ainsi que les conséquences éventuelles de leur non-fourniture

La non fourniture de ces informations emporte l'impossibilité de pouvoir souscrire et mettre en place l'offre de Téléassistance du Département des Yvelines.

Information sur la durée de conservation et les éventuels destinataires des données

Les données nécessaires à l'exécution du contrat sont conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont conservées, conformément aux dispositions en vigueur (notamment mais non exclusivement celles prévues par le code de commerce, le code civil et le code de la consommation). Elles seront détruites à l'issue de cette durée.

Elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants en fonction de leurs attributions :

- Agence Autonomy ;
- Le prestataire en charge de la réalisation de la prestation de Téléassistance.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée, y compris de profilage.

Information sur les éventuels transferts de données hors UE (uniquement si transferts hors UE)

Vos données ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Comment vous pouvez exercer vos droits sur les données vous concernant ?

Vous pouvez accéder, rectifier et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données.

Le Département des Yvelines a nommé auprès de la CNIL une Déléguée à la Protection des Données, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante afin d'exercer vos droits ou pour toutes questions relatives à la protection de vos données : dpo@yvelines.fr, ou par courrier à Déléguée à la protection des données (DPO), Hôtel du Département 2, place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX.

Information sur la possibilité d'introduire une requête auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation sur le site de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par voie postale au 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Consultez le site [cnil.fr](https://www.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

DEMANDE D'INSTALLATION TÉLÉASSISTANCE

☐ Demande urgente

Date de la demande :

N° Abonné :

Vitaris Ile de France Ouest - 3 rue de Verdun, 78590 Noisy-le-Roi - **01.30.56.43.91**

teleassistance78@vitaris.fr

LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Bénéficiaire principal :

Nom :

Date de naissance :

Portable :

Bénéficiaire secondaire :

Nom :

Date de naissance :

Portable :

Ne sélectionnez qu'une option svp :

☐ En situation de handicap⁽¹⁾ (taux d'incapacité de 80%)

☐ Âgé(e) de 60 ans et plus

☐ Adulte déficient respiratoire ou moteur⁽²⁾

LE DOMICILE

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél fixe :

☐ Maison ☐ Appartement

Bât :

Étage :

Porte :

☐ Porte blindée

☐ Code d'accès

☐ Boîte à clés

LA PERSONNE À CONTACTER POUR L'INSTALLATION

Nom :

Prénom :

Lien avec le bénéficiaire :

Date de naissance :

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Email⁽³⁾ :

LES PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'ALARME

Contact n°1

Nom :

Prénom :

Lien :

Clés : ☐

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Disponibilité 24h/24 ☐

Autre : ☐

Temps de trajet : ☐ <15 min ☐ 15/30 min

Contact n°2

Nom :

Prénom :

Lien :

Clés : ☐

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Disponibilité 24h/24 ☐

Autre : ☐

Temps de trajet : ☐ <15 min ☐ 15/30 min

Contact n°3

Nom :

Prénom :

Lien :

Clés : ☐

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Disponibilité 24h/24 ☐

Autre : ☐

Temps de trajet : ☐ <15 min ☐ 15/30 min

Contact n°4

Nom :

Prénom :

Lien :

Clés : ☐

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Disponibilité 24h/24 ☐

Autre : ☐

Temps de trajet : ☐ <15 min ☐ 15/30 min

Docteur :

Code postal :

Ville :

Téléphones :

LES INFORMATIONS CONCERNANT LE SERVICE

Facturation de la prestation de téléassistance : ☐ CCAS

☐ Abonné(e)

Option(s) souhaitée(s) : ☐ Médaille sensible aux chutes

☐ Détecteur de fumée

☐ Détecteur de CO2

☐ Boîte à clés

☐ Détecteur d'inactivité

☐ Assistance mobile

☐ Détecteur de gaz

☐ Autre :

⁽¹⁾ Sur justificatif

⁽²⁾ Sur présentation d'un justificatif médical

⁽³⁾ Adresse email indispensable pour envoyer des éléments liés à la vie du contrat (factures, échéanciers,...)

Toutes ces informations, obligatoires, sont collectées par les communes ou CCAS et transférées à Vitaris SAS (343 431 615 RCS Chalon-Sur-Saône), responsable du traitement. Elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution du contrat. Ces informations ne peuvent être transmises qu'au souscripteur du contrat, au Département des Yvelines, à la commune ou CCAS où réside le bénéficiaire, au Pôle Autonomie Territoriale (PAT), ainsi qu'aux services de secours SAMU 78 Centre 15 (Service d'Aide Médicale Urgente) et SDIS 78 (Sapeurs Pompiers 78 - Service Départemental d'Incendie et de Secours). En cas de collecte indirecte, vous garantissez bénéficier de l'accord de la/des personne(s) dont vous communiquez les coordonnées. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 06/01/1978, modifiée le 06/08/2004, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression, s'agissant des données les concernant, qui peut être exercé par courrier auprès de Vitaris (à M. le correspondant CNIL).

Tarifs du dispositif de téléassistance **Yvelines & Hauts-de-Seine** Écoute Assistance Au 1^{er} juillet 2026

- Les prix sont révisés, à la hausse comme à la baisse, tous les 1^{er} juillet de chaque année.
- Tarifs TTC calculés avec le taux normal de la TVA en vigueur fixé à 20% (art. 278 du code général des impôts).

DÉSIGNATION	Prix mensuel HT	Prix mensuel TTC
Dispositif de téléassistance avec un transmetteur raccordé sur ligne fixe analogique numérique (box internet) incluant : - Location du transmetteur et de l'émetteur - Installation et maintenance du dispositif - Service d'écoute 24h/24 7j/7 - Mise à disposition d'un service d'assistance psychologique - Mise à disposition d'un service « Lutte Contre l'Isolement »	5,39 €	6,47 €
Dispositif de téléassistance avec un transmetteur « GSM » (équipé d'une carte SIM)	12,39 € (5,39 + 7,00)	14,87 € (6,47 + 8,40)
Location d'un second transmetteur	3,00 €	3,60 €
Télécommande par écrasement	3,50 €	4,20 €
Télécommande par souffie	10,00 €	12,00 €
Télécommande par effleurement	4,00 €	4,80 €
Bracelet détecteur de chutes avec bouton d'appel	3,00 €	3,60 €
Détecteur d'inactivité	2,50 €	3,00 €
Détecteur de vie (capteur d'ouverture de porte)	2,50 €	3,00 €
Détecteur de fumée	3,00 €	3,60 €
Système d'assistance mobile avec géolocalisation GPS « Bouton SOS mobile »	8,25 €	9,90 €

Les médaillons iVi et iVi2 sensibles aux chutes(*)

Que sont les médaillons iVi et iVi2 ?

Il s'agit de déclencheurs de téléassistance intelligents. Ils fonctionnent comme tout autre émetteur classique : le bénéficiaire, peut appuyer sur le bouton d'alarme situé sur l'émetteur, ceci 24h sur 24 et depuis n'importe quel endroit de son domicile. La protection supplémentaire qu'offrent ces émetteurs est qu'ils procèdent à un appel automatique lorsqu'ils détectent une chute.

Ainsi l'appel est émis même si le porteur n'est pas en mesure d'appuyer sur le bouton d'alarme (perte de conscience).

Quelles sont les principales différences entre l'iVi et l'iVi2 ?

Médaille iVi	Médaille iVi2
	
Portée de 120 mètres « en champs libre ».	Portée de 200 mètres « en champs libre ».
Autonomie de 10 à 12 mois.	Autonomie de 2 ans environ.
Possibilité de port uniquement en collier.	Possibilité de port en bracelet ou collier.
▪ Déclenchement en appuyant dessus directement ; ▪ Possibilité de déclenchement automatique lors d'une chute sans mouvement ensuite.	▪ Déclenchement en appuyant dessus directement ; ▪ Possibilité de déclenchement automatique lors d'une chute sans mouvement ensuite ; ▪ Possibilité de déclenchement automatique lors d'une chute suivi de mouvements.
Détection sensible, adapté pour les personnes peu mobiles.	Détection des chutes lourdes, adapté pour les personnes encore autonomes dans leurs activités quotidiennes.
Souscription à l'option : le technicien de Vitaris a un rôle de conseil par rapport au choix de déclencheur spécifique car il n'est pas adapté à toutes les personnes.	Souscription à l'option : ce déclencheur est adapté au plus grand nombre.

Médaille iVi sensible aux chutes^(*)

Qu'est-ce qu'un iVi ?

Il s'agit d'un déclencheur de téléassistance intelligent. Il fonctionne comme tout autre émetteur classique : le bénéficiaire, peut appuyer sur le bouton d'alarme situé sur l'émetteur, ceci 24h sur 24 et à n'importe quel endroit de son domicile. La protection supplémentaire qu'offre l'émetteur iVi est qu'il procède à un appel automatique lorsqu'il détecte une chute.

Ainsi l'appel est émis même si le porteur n'est pas en mesure d'appuyer sur le bouton d'alarme (perte de conscience).

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'émetteur iVi est facile d'utilisation. Le bénéficiaire peut à tout moment, par simple pression du bouton d'alarme, déclencher un appel vers la centrale d'écoute en cas de besoin.

De plus, l'iVi dispose d'une fonction détection de chute grâce à des capteurs intuitifs (accéléromètre, baromètre) qui pourront générer automatiquement un appel d'aide lors de la détection d'une chute ^(*).

A qui s'adresse ce dispositif ?

Ce matériel est spécialement dédié à des personnes peu mobiles et connaissant des troubles de l'équilibre. Le technicien de Vitaris a un rôle de conseil par rapport au choix de déclencheur spécifique car il n'est pas adapté à toutes les personnes.

Le matériel



- Esthétique, discret, étanche, portée de 120m.
- Conception ergonomique avec finition mate.
- Bouton d'alarme manuel.
- Autonomie de 10 à 12 mois environ ⁽¹⁾.
- Nettoyage facile.

Souscription

Le médaillon intelligent iVi est un complément au dispositif de téléassistance à domicile.

- (1) La maintenance est assurée par VITARIS. Nos installateurs procèdent au changement de la pile. Lorsque le niveau de batterie est faible, l'émetteur va alerter automatiquement le centre d'écoute.



^(*) Les situations de chutes sont multiples et variées, c'est pourquoi certaines d'entre elles ne pourront pas être détectées par l'iVi.

Par exemple, il est peu probable que l'iVi détecte la chute d'une personne qui tombe lentement de sa chaise ou qui se laisse glisser progressivement contre un mur. Le bénéficiaire doit dans tous les cas essayer de presser le bouton d'alarme.

Médaille iVi2 sensible aux chutes^(*)

Qu'est-ce qu'un iVi2 ?

Il s'agit d'un déclencheur de téléassistance intelligent. Il fonctionne comme tout autre émetteur classique : le bénéficiaire, peut appuyer sur le bouton d'alarme situé sur l'émetteur, ceci 24h sur 24 et à n'importe quel endroit de son domicile. La protection supplémentaire qu'offre l'émetteur iVi2 est qu'il procède à un appel automatique lorsqu'il détecte une chute.

Ainsi l'appel est émis même si le porteur n'est pas en mesure d'appuyer sur le bouton d'alarme (perte de conscience).

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'émetteur iVi2 est facile d'utilisation. Le bénéficiaire peut à tout moment, par simple pression du bouton d'alarme, déclencher un appel vers la centrale d'écoute en cas de besoin.

De plus, l'iVi2 dispose d'une fonction détection de chute combinant un algorithme innovant qui utilise des capteurs intuitifs embarqués (accéléromètre, baromètre) qui pourront générer automatiquement un appel d'aide lors de la détection d'une chute lourde^(*).



A qui s'adresse ce dispositif ?

Ce produit est particulièrement intéressant pour les personnes souhaitant porter un détecteur de chute en bracelet, tout en sachant qu'il sera moins sensible et détectera uniquement les chutes lourdes. Cela permet de le proposer à plus de bénéficiaires car moins stigmatisant et adapté aux personnes ayant encore toute leur autonomie pour leurs activités quotidiennes.

Le matériel



- Esthétique, discret, étanche, portée de 200 mètres « en champs libre ».
- Bouton d'alarme manuel.
- Déclenchement en mode de détection même en cas de mouvement du porteur.
- Possibilité de port en bracelet adapté à tous.
- Possibilité de port en collier également.
- Détection de chute lourde.
- Conception moderne type « bracelet smart / connecté ».
- Autonomie de 2 ans environ ⁽¹⁾.
- Nettoyage facile.

Souscription

Le médaillon intelligent iVi2 est un complément au dispositif de téléassistance à domicile.

(1) La maintenance est assurée par VITARIS. Nos installateurs procèdent au changement de la pile. Lorsque le niveau de batterie est faible, l'émetteur va alerter automatiquement le centre d'écoute.



(*) Les situations de chutes sont multiples et variées, c'est pourquoi certaines d'entre elles ne pourront pas être détectées par l'iVi2.

Par exemple, il est peu probable que l'iVi2 détecte la chute d'une personne qui tombe lentement de sa chaise ou qui se laisse glisser progressivement contre un mur. Le bénéficiaire doit dans tous les cas essayer de presser le bouton d'alarme.

Détecteur d'Inactivité

Qu'est-ce qu'un détecteur d'inactivité ?

Il s'agit d'un détecteur équipé d'un capteur de mouvement infra-rouge. Une fois installé et programmé, il détecte toute inactivité du bénéficiaire supérieure à 12 heures ⁽¹⁾.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le détecteur est installé dans un endroit de "passage régulier" du domicile, par exemple à proximité des toilettes ou de la cuisine, afin qu'il puisse bien percevoir les déplacements du bénéficiaire durant la journée ou la nuit.

En cas d'absence de mouvements durant une période de 12 heures⁽¹⁾, une alarme relayée par le transmetteur de téléassistance envoie automatiquement une alerte au centre d'écoute.

La communication avec le transmetteur de Téléassistance est sans-fil utilisant la fréquence européenne dédiée à l'alarme sociale, 869MHz, permettant une efficacité et une sécurité optimales.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Le détecteur d'inactivité est idéal pour les personnes âgées ou malades qui nécessitent une attention particulière.

Le matériel



- Autonomie de 18 mois ⁽²⁾.
- Alerte automatique en cas de défaut du détecteur ⁽²⁾.
- Compatible avec les animaux domestiques.
- Entièrement sans fil, installation facile et peu invasive.

Souscription

Le détecteur d'inactivité est un complément au dispositif de téléassistance à domicile.

- (1) La période peut être ajustée à 24 heures en fonction du rythme de vie de l'abonné.
- (2) La maintenance est assurée par VITARIS. En cas de défaut technique ou de batterie basse, le détecteur alertera automatiquement le centre d'écoute.

Détecteur de vie

Qu'est-ce qu'un détecteur d'inactivité ?

Il s'agit d'un capteur d'ouverture de porte. Il se place soit sur la porte du réfrigérateur soit sur la porte des toilettes. Il permet de repérer des situations anormales et potentiellement à risque en détectant des activités usuelles non effectuées sur un délai supérieur à 12 heures ⁽¹⁾.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Placé sur une porte de réfrigérateur ou sur un tiroir à couverts, le détecteur de vie est très efficace pour déceler les signes précoces de dénutrition et ainsi alerter les proches et aidants du bénéficiaire.

Placé sur une porte des toilettes, le détecteur de vie permet d'alerter sur la non-utilisation des toilettes.

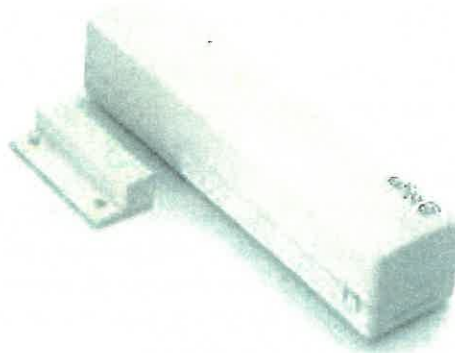
En cas d'absence d'ouverture durant une période de 12 heures⁽¹⁾, une alarme relayée par le transmetteur de téléassistance envoie automatiquement une alerte au centre d'écoute.

La communication avec le transmetteur de Téléassistance est sans-fil utilisant la fréquence européenne dédiée à l'alarme sociale, 869MHz, permettant une efficacité et une sécurité optimales.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Le détecteur d'inactivité est idéal pour les personnes âgées ou malades qui nécessitent une attention particulière.

Le matériel



- Autonomie de 18 mois ⁽²⁾.
- Alerte automatique en cas de défaut du détecteur ⁽²⁾.
- Compatible avec les animaux domestiques.
- Entièrement sans fil.

Souscription

Le détecteur d'inactivité est un complément au dispositif de téléassistance à domicile.

- (1) La période peut être ajustée à 24 heures en fonction du rythme de vie de l'abonné.
- (2) La maintenance est assurée par VITARIS. En cas de défaut technique ou de batterie basse, le détecteur alertera automatiquement le centre d'écoute.

Détecteur de fumée

Qu'est-ce qu'un DAAF ?

Il s'agit d'un détecteur avertisseur autonome de fumée. Lorsque le capteur optique détecte de la fumée, il émet deux alarmes.

La première est audible directement dans le logement, à l'instar des détecteurs de fumée classiques, tandis que la deuxième envoie automatiquement une alerte au centre d'écoute. Ainsi un opérateur professionnel se chargera d'apporter toute l'assistance que nécessite la situation telle que la coordination des services de secours et la transmission des instructions de sécurité auprès du bénéficiaire.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le détecteur de fumée s'installe au plafond, prioritairement dans les couloirs qui mènent aux chambres et sur les paliers en cas d'habitation à étages.

Pour cela, nos installateurs utilisent des kits de fixation magnétiques, méthode peu invasive pour le bénéficiaire.

La communication avec le transmetteur de téléassistance est sans-fil et utilise la fréquence européenne dédiée à l'alarme sociale, 869MHz, permettant une efficacité optimale.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Tous les bénéficiaires peuvent avoir besoin d'un détecteur de fumée.

Pour rappel à compter du 1^{er} janvier 2016, l'installation d'un détecteur de fumée est obligatoire dans tous les logements d'habitation (loi n° 2010-238 du 9 mars 2010).

Une attestation à l'attention de l'assureur du domicile est remise au bénéficiaire lors de l'installation.

Le matériel



- Bouton de test manuel.
- Alerte automatique en cas de batterie faible ⁽¹⁾.
- Nettoyage facile.

Souscription

Le détecteur de fumée est un complément au dispositif de téléassistance à domicile.

- (1) La maintenance est assurée par VITARIS. Nos installateurs procèdent au changement de la batterie. Lorsque le niveau de batterie est faible, l'émetteur va alerter automatiquement le centre d'écoute.

Détecteur de Gaz

Qu'est-ce qu'un détecteur de gaz ?

Il s'agit d'un détecteur de gaz naturel pour le méthane, appelé aussi gaz de ville. Lorsque le capteur détecte une concentration de gaz supérieure à la Limite Inférieure d'Explosivité (LIE), donc avant qu'il existe un réel danger, il émet deux alarmes.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Une première alarme est audible dans le logement, comme pour un détecteur classique de fumée ou de monoxyde de carbone.

Une deuxième alarme, relayée par le transmetteur de Téléassistance envoie automatiquement une alerte au centre d'écoute pour apporter assistance comme la coordination des services de secours et la transmission des instructions de sécurité auprès du bénéficiaire.

Le détecteur doit être installé, à proximité de la source potentielle de gaz. Le détecteur nécessite une alimentation électrique filaire, par conséquent une prise autonome doit être accessible à proximité.

La communication avec le transmetteur de Téléassistance est sans-fil utilisant la fréquence européenne dédiée à l'alarme sociale, 869MHz, permettant une efficacité et une sécurité optimales.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Les bénéficiaires concernés sont ceux qui ont dans leur logement une chaudière ou une cuisinière au gaz.

Ce dispositif est particulièrement recommandé pour les personnes qui souffrent d'anosmie, troubles de la perception olfactive qui peuvent être liés à des effets secondaires de certains médicaments ou à un traitement de radiothérapie, ou encore les bénéficiaires qui présentent de légères pertes de mémoire ou d'attention et qui peuvent oublier de fermer correctement leur cuisinière.

Le matériel



- Durée de vie de 5 ans.
- Alerte automatique en cas de défaut du détecteur⁽¹⁾.
- Nettoyage facile.

Souscription

Le détecteur de gaz est un complément au dispositif de téléassistance à domicile.

- (1) La maintenance est assurée par VITARIS. Nos installateurs procèdent au changement du détecteur en cas de défaut technique. Le détecteur alertera automatiquement le centre d'écoute.

Détecteur de Monoxyde de Carbone

Qu'est-ce qu'un Détecteur de Monoxyde de Carbone ?

Il s'agit d'un détecteur avertisseur autonome de monoxyde. Lorsque le capteur détecte du monoxyde de carbone, même en faible quantité, il émet deux alarmes.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Une première alarme est audible dans le logement, comme pour un détecteur classique de fumée ou de gaz.

Une deuxième alarme, relayée par le transmetteur de Téléassistance envoie automatiquement une alerte au centre d'écoute pour apporter assistance comme la coordination des services de secours et la transmission des instructions de sécurité auprès du bénéficiaire.

Le détecteur doit être installé, au mur ou au plafond, dans la même pièce que l'appareil à combustion qu'il doit surveiller.

La communication avec le transmetteur de Téléassistance est sans-fil utilisant la fréquence européenne dédiée à l'alarme sociale, 869MHz, permettant une efficacité et une sécurité optimales.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Les bénéficiaires concernés sont ceux qui ont dans leur logement une cheminée à feu ouvert, un chauffage portatif ou encore une chaufferie. En effet, le monoxyde peut s'échapper d'appareils de chauffage et de cuisson mal entretenus ou tout simplement défectueux.

Le monoxyde de carbone est un gaz très toxique à la fois inodore, insipide et incolore, première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Il est à l'origine d'au moins 1 000 hospitalisations et d'une centaine de décès par an.

Le matériel



- Bouton de test manuel.
- Batterie lithium d'une autonomie de 4 ans.
- Alerte automatique en cas de batterie faible⁽¹⁾.
- Nettoyage facile.

Souscription

Le détecteur de monoxyde de carbone est un complément au dispositif de téléassistance à domicile.

- (1) La maintenance est assurée par VITARIS. Nos installateurs procèdent au changement de la batterie. Lorsque le niveau de batterie est faible, l'émetteur va alerter automatiquement le centre d'écoute.

BOUTON SOS MOBILE

Ce dispositif d'assistance mobile permet de sécuriser la personne lors de ses activités en extérieur. Il intègre un bouton SOS et un système de détection automatique de certaines chutes lourdes. Son système GPS intégré fournit la localisation en cas de déclenchement d'une alerte.

Ses haut-parleur et microphone intégrés permettent de communiquer avec la Centrale d'Ecoute et d'Assistance en cas de besoin.

Pratique et discret, c'est le compagnon idéal pour sécuriser et rassurer hors de son domicile.



Fonctionnalités du bouton SOS Mobile

- Système de détection automatique de certaines chutes lourdes
- Bouton d'alerte SOS
- Système de géolocalisation avec multiples technologies (GPS, BLE, WIFI, LBS)
- Réseau mobile GSM pour les appels vocaux
- Indicateurs LED (batterie, réseau, appel en cours...)
- Dispositif étanche (IP67)
- Temps de charge rapide (2 à 3 heures)
- Indicateurs LED de fonctionnement (batterie faible, appel...)



Ses avantages

- Facile d'utilisation
- Format de poche, pratique à transporter (attache porte-clés)
- Géolocalisation de l'utilisateur

Caractéristiques techniques

Batterie	Rechargeable ; 3,7 V ; 800mAh
Fréquence GSM	850/900/1800/1900 Mhz
Précision GPS	< 2,5 m
Autonomie	Jusqu'à 7 jours
Dimensions	61mm x 44mm x 16mm
Poids	40 g
Garantie	2 ans

Contenu de la boîte

Bouton SOS Mobile
Socle de rechargement
Câble USB
Adaptateur d'alimentation 100-240 V
Cordon et porte-clés
Manuel d'utilisation

Boîte à clés

Qu'est-ce qu'une boîte à clés ?

Il s'agit d'un coffre-fort, avec une serrure protégée par un code, fixé à l'extérieur du domicile qui permet de conserver en sécurité les clefs de la maison.

Cela permet aux personnes autorisées d'accéder facilement au domicile.

Comment cela fonctionne-t-il ?

En cas d'urgence les personnes qui ont le code peuvent ouvrir la porte grâce aux clés de rechange déposées dans la boîte à clés.

La centrale d'écoute Vitaris peut aussi communiquer le code auprès des intervenants (voisins, services de secours...). Ainsi l'accès au domicile est grandement facilité et peut permettre d'éviter des dégâts tels qu'une porte ou une fenêtre cassées.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Tous les bénéficiaires qui n'ont pas d'intervenants à proximité ou qui ne veulent pas multiplier les doubles de clés.

Le matériel



- Serrure avec combinaison de chiffres réglable personnellement.
- Blindage spécial afin de résister aux tentatives d'effraction
- Format adapté pour recevoir tous types de clés et cartes magnétiques.
- 4 trous pour une fixation au mur stable.

Souscription

La boîte à clés est un complément au dispositif de téléassistance à domicile.

La boîte à clés reste la propriété de l'abonné et sous sa responsabilité entière.